

ger leur foyer, parce qu'elles ne peuvent se permettre d'avoir une gardienne ou une femme de ménage. A mon avis, si la formule du revenu garanti était adoptée, ce serait là un grand pas en avant pour leur permettre de regagner leur foyer. Elles travaillent le jour et le soir, fatiguées et fourbues, elles doivent encore s'occuper de leur famille et vaquer à leurs occupations ménagères. Ensuite, il y a les femmes seules, qu'elles soient célibataires, divorcées ou séparées, qui essayent de mener de front leur profession et leurs occupations ménagères. Il y a aussi la femme dont le revenu du mari est si maigre qu'elle doit y suppléer par un chèque d'appoint, pour répondre à leurs besoins. C'est donc sur ce plan qu'il serait avantageux non seulement pour la femme, mais pour tout le Canada, d'avoir un revenu garanti. Nous voulons que nos foyers canadiens gardent de bonnes assises. Il y a des femmes qui gagnent un meilleur salaire, qui ont une meilleure instruction et davantage d'argent et qui peuvent poursuivre leur carrière sans négliger leur foyer, mais celles dont j'ai parlé ne peuvent le faire. J'estime donc qu'un revenu garanti les aiderait.

Ensuite, nous avons entendu parler des femmes dont le mari touche la pension de la vieillesse alors qu'elles-mêmes ne peuvent espérer la toucher avant quelques années. Une de ces femmes pourrait avoir 45 ans. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, essayez de trouver un emploi pour une femme de 45 ans, à moins qu'elle possède de grands talents dans le domaine technique. C'est presque impossible.

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles nous appuyons l'idée d'un revenu garanti. Je suis d'accord avec le député de Hillsborough et le motionnaire lorsqu'ils signalent que le fait de présenter dès maintenant cette mesure témoignerait de notre degré de civilisation. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu combien il était futile de majorer les pensions étant donné la baisse de la valeur du dollar par suite de la hausse des prix, des loyers, du coût des vêtements et de nombreux autres articles. Ces augmentations n'ont aucun sens. Il faut instaurer une forme de revenu stable si nous voulons assurer aux Canadiens un mode de vie convenable et sûr. Pensons en fonction de ces besoins. Si nous voulons que le revenu garanti soit efficace, il faut penser en fonction de ces besoins et notre parti appuiera toute mesure en ce sens, peu importe d'où qu'elle vienne ou qui la présentera.

M. Norman Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui a été présentée par le député de Champlain (M. Matte) se divise en réalité en trois parties. La première déclare que le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada. La deuxième partie a trait aux Canadiens qui doivent faire face au problème de la hausse des prix. La troisième est presque semblable. Je présume que le député veut laisser entendre que le revenu minimum annuel garanti qu'il envisage serait de fait une façon efficace et générale de lutter contre l'inflation.

Puisque je n'ai pas suffisamment de temps pour parler de tous les éléments que comporte cette motion, je voudrais tout d'abord parler du revenu garanti pour vaincre la pauvreté. Certains d'entre nous oublient souvent qu'il existe un programme de revenu garanti actuellement en vigueur au Canada. Bien qu'il ne soit pas universel, il s'étend certes à tous les citoyens âgés. On se permet trop souvent d'oublier ce fait. Par exemple, depuis le 1^{er} janvier

Revenu minimum garanti

1974, les paiements de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti s'élèvent à \$183.99 par mois pour les célibataires et à \$351.02 pour les couples. C'est en somme un revenu garanti pour les gens de plus de 65 ans. Voilà un facteur à ne pas oublier quand il est question d'un revenu garanti au Canada.

Je voudrais me reporter aussi à l'assertion de l'honorable représentante de Vancouver Kingsway (M^{me} MacInnis) qui a déclaré que ces prestations sont souvent dévalorisées par l'inflation. Je suis persuadé que l'honorable représentante et tous les députés savent que la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont automatiquement indexés au coût de la vie, chaque trimestre. Cela signifie que s'ils sont engloutis pendant une période, ils seront remboursés la période suivante. Cela, bien des gens semblent l'oublier.

● (1620)

Nous devons ensuite considérer le problème d'un revenu annuel garanti dans le cadre de l'ensemble des priorités sociales au Canada. Le 18 avril 1973, le gouvernement a déposé à la Chambre un document de travail sur la sécurité sociale. Ce document examine la question du revenu annuel garanti et toute une gamme d'autres questions ayant trait au bien-être des Canadiens, surtout de ceux qui reçoivent des prestations quelconques d'assistance sociale. Le Manitoba, de concert avec le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures, non seulement à cause de ce document, mais aussi par suite des propositions faites à cette époque, surtout dans le domaine du revenu annuel garanti. De fait, le gouvernement fédéral entreprend un programme-pilote de revenu annuel garanti qui coûtera 17 millions de dollars et dont il assumera 75 p. 100 des frais. Ce programme s'appliquera à environ 2,500 familles pour une période de trois ans et il tendra à déterminer les effets sociaux d'un programme du revenu garanti au Canada.

Il importe de souligner qu'un tel programme laisse bien des problèmes sans solution. Il ne suffit pas de dire qu'il nous faut un revenu annuel garanti au Canada. On doit se renseigner sur les niveaux de revenu dont il est question, sur les taux de recouvrement des gains touchés en plus du revenu garanti par le gouvernement. Il y a une foule de questions qui sont restées sans réponse, et tout gouvernement responsable qui se lance dans un programme d'une certaine importance se doit de prévoir les répercussions possibles sur la société en général, surtout dans un secteur qui nous préoccupe tous beaucoup, soit celui de l'incitation au travail. Ce programme constitue une étape très importante dans la recherche de solutions à tout le problème des revenus annuels garantis au Canada. Il s'agit d'un projet de grande importance, d'un projet que le gouvernement fédéral a entrepris de concert avec la province. Il contribuera beaucoup, j'en suis sûr, à éclaircir toute la situation.

Toutefois, outre ce programme, il faut, je le répète examiner l'ensemble du problème de la sécurité sociale au Canada. L'étude entreprise le 18 avril est fondée sur un certain nombre de principes essentiels. Un de ces principes les plus importants à la base même de cette étude était celui sur lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et ses homologues provinciaux se sont mis d'accord, à savoir le problème de la compétence, c'est-à-dire qui est responsable de la mise en œuvre de ce genre de programme. Les ministres étaient convenus de mettre ce problème de côté pour le moment et de faire en sorte que les deux paliers de gouvernement étudient la vraie question dans la mesure où elle touche les êtres humains puisque ce sont eux qui élisent tous les